

INFO AUTO CLUB

FFVRC



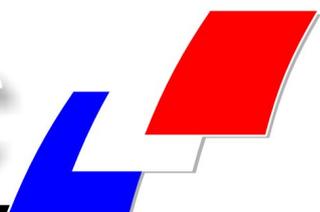
COMITE DIRECTEUR 08/01/2021

Quarante-cinq ans de pure passion

UNE PASSION ÉCHELLE 1

FFVRC

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOITURES RADIO COMMANDÉES



Sommaire

1.	MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR PRESENTS	3
2.	MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR ABSENTS	3
3.	ORDRE DU JOUR	3
4.	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CD DU 27 NOVEMBRE.....	3
5.	PROGRAMMATION DES PROCHAINES REUNIONS.....	3
6.	CARBURANT.....	4
7.	SUBVENTIONS FEDERALES.....	4
8.	PRESENTATION DES MODIFICATIONS DE REGLEMENTS 2021.....	4
9.	INFORMATIONS DIVERSES.....	5

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 8 JANVIER 2021

REUNION EN VISIOCONFERENCE

1. MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR PRESENTS

Philippe BERTRAND	Président
Alain GALLET	Secrétaire Général
Michel VIALLA	Trésorier
Lionel SOUCHET	Secrétaire adjoint (Président Ligue Bretagne)
René MAIRE	Trésorier adjoint
Patrick THIOUX	Responsable communication et délégué aux subventions nationales et locales
Bernard GRUBIS	Adjoint au délégué aux subventions nationales et locales (Président Ligue Hauts de France)
Christophe JADOT	Vice-Président Piste et TT EI – Responsable national TT 1/10 ^{ème} EI
Julien JOST	Responsable national Piste 1/12 ^{ème} – 1/10 ^{ème} EI - Moto
Edouard FARINES	Responsable national TT 1/8 ^{ème} EI – (Président Ligue PACA)
Nathalie MICHEL	Responsable national Piste 1/8 ^{ème} Th – EI
Didier PARISI	Responsable national Piste 1/8 ^{ème} Classique Th – EI
José ROSAS	Responsable national Piste 1/10 ^{ème} Th GT8
Marie NIRONI	Vice-Présidente TT 1/8 ^{ème}
Bruno JASMIN	Responsable national TT 1/8 ^{ème} Th
Philippe NAVARRE	Responsable national TT 1/8 ^{ème} Th
Hervé BONNAFY	Vice-Président Piste et TT 1/5 ^{ème}
Régis MOREAU	Responsable national Piste 1/5 ^{ème} Th
Olivier BLANCHARD	Responsable national TT 1/5 ^{ème} Th

INVITES

Ollivier LECOLLINET	Président Ligue Normandie
Gérard MERMEJEAN	Président Ligue Pays de la Loire
Fabrice FEVRE	Président Ligue Bourgogne Franche Comté
Gérard ROCH	Président Ligue Auvergne Rhône Alpes
Dominique NORMAND	Secrétaire général Ligue Pays de la Loire
Vincent REYNIER	Secrétaire général Ligue PACA
William MORBIN	Président Ligue Grand Est
Bernard LOUIS	NDS-TECH (présence partielle)

2. MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR ABSENTS

Jean-François VELVINDRON	Vice-Président Piste 1/10 ^{ème} 1/8 ^{ème} Th-EI. (excusé)
David BADRIGNANS	Adjoint communication (excusé)

Monsieur Philippe BERTRAND ouvre la séance du Comité Directeur à 17h40.

Nombre de votants : 16

3. ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 12 décembre 2020, calendrier des différentes réunions du Comité Directeur (Début de l'année 2021).
- Problématique sur le pourcentage de nitrométhane dans le carburant (16 et 25 %) (de 17h40 à 18h30).
- Restitution des premières décisions ou conclusions de la Commission Subventions (de 18h30 à 18h45).
- Approbations du règlement Général et techniques des disciplines et catégories : Auto RC France 2021 (de 18h45 à 19h45).

4. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CD DU 27 NOVEMBRE

Le compte-rendu du Comité Directeur du 12 décembre n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Compte-Rendu accepté

Entrée Nathalie MICHEL à 17h50

Nombre de votants : 17

5. PROGRAMMATION DES PROCHAINES REUNIONS

Durant la période de confinement, il est envisagé les réunions du Comité Directeur toutes les 2 semaines.

Prochaines réunions :

- Jeudi 21 janvier 2021 de 18H15 à 20H00

Entrée Christophe JADOT à 17h55

Nombre de votants : 18

6. CARBURANT

En juin 2019, le parlement européen a voté un nouveau règlement (UE 2019/1148) concernant la vente et l'utilisation des précurseurs d'explosifs (dont fait partie le nitrométhane). Ce règlement abroge l'ancien (UE 2013/98) et devient plus contraignant :

La vente de ces produits aux particuliers sera donc interdite au 1^{er} février 2021. La détention et l'utilisation des produits acquis avant cette date demeurent possibles jusqu'au 2 février 2022.

Les fabricants peuvent continuer à fabriquer des carburants contenant plus de 12% de nitrométhane (pour la voiture RC, 16% et 25%) et les commercialiser auprès des professionnels, du fait qu'ils sont susceptibles d'exporter leur carburant en dehors de l'UE (continents Asiatique et Américain...).

Les revendeurs (magasins) ne peuvent plus vendre ces carburants au grand public (les pilotes) à compter du 1^{er} février 2021.

Comment la notion du pourcentage de nitrométhane est prise en compte dans les carburants utilisés :

En fait un carburant RC est composé de : Méthanol, Nitrométhane et d'huiles (et d'antioxydant pour certains fabricants).

Pour la VRC, la notion de pourcentage de nitrométhane est indirectement prise en compte par l'EFRA puisque que les règles définissent les carburants par leur masse volumique, ainsi que les instruments de contrôle :

- 0,91 pour le 25%,
- 0,87 pour le 16%.

Ces valeurs résultent d'un accord entre l'EFRA et les fabricants. Les outils de contrôle, les NITROMAX 16 ou 25 mesurent ces masses volumiques réglementaires.

Aujourd'hui, aucune masse volumique n'est définie pour un carburant composé de 16% (en poids) de Nitrométhane, comme l'exige l'UE, mais on peut l'estimer à environ 12.2%. Il n'y a pas de fabrication de carburant de ce type (pour le moment), puisqu'il n'y a pas de règlement EFRA définissant la densité du carburant en 16%(en poids).

Il n'y a pas de moteurs pouvant fonctionner correctement avec ce pourcentage de nitrométhane (12.2%) et il n'existe aucun carburant avec un tel taux.

Aujourd'hui les fédérations modélistes sont entrées en négociation avec le Ministère de l'Intérieur et le Service Central des Armes pour tenter d'obtenir une autorisation d'achat et d'utilisation de ces carburants, ce qui permettrait de maintenir l'équité des pilotes dans les différents championnats.

Deux réunions sont prévues en visio-conférence :

- Le 15 janvier entre le Ministère des Armées et les trois fédérations.
- Le 26 janvier entre le SCA et un représentant des trois fédérations concernées.

Entrée Patrick THIOUX à 18H10

Nombres de votants : 19

Sortie Bernard LOUIS à 19h10

Entrée William MORBIN

7. SUBVENTIONS FEDERALES

Les subventions « COVID » acceptées ont été versées aux clubs le 23 décembre.

Les subventions Liges ont été versées le 28 décembre.

Michel VIALLA soulève le problème du club de Vierzon qui porte réclamation pour non prise en compte de son dossier.

En fait, le club aurait adressé par courrier ou mail son dossier à la présidente de la Ligue Centre Val de Loire et à la fédération fin juillet 2020, or personne n'a reçu le dossier et le club n'est pas en mesure d'en fournir une copie.

Cette demande arrivant hors délai, le budget étant épuisé, il n'y sera pas donné suite.

8. PRESENTATION DES MODIFICATIONS DE REGLEMENTS 2021

Les règlements des disciplines ont été votées lors du dernier Comité Directeur et sont en cours de mise en forme, manquent à ce jour la piste 1/10th, le GT8 et la piste 1/8 Classique.

Pour le TT1/8th un complément a été ajouté concernant la taille de l'aileron avant : « Largeur 50mm max et hauteur 30mm max »

REGLEMENT GENERAL : Dans le libellé du règlement ci-dessous, seules sont reprises les parties modifiées en gras ou barré.

8.3.4). Le passage de relais au poste de ramassage se fait à l'aide d'un gilet (exemple : gilet de sécurité). **En raison de la crise sanitaire, chaque pilote doit fournir son propre gilet. Le directeur de course et/ou arbitre se réserve le droit d'imposer le port de ce gilet pour piloter sur le podium afin d'optimiser le temps pour aller au ramassage.**

5.2 Les valeurs en thermique :

L'année 2020 étant une année blanche en termes de Championnat de France et Coupe, elle ne compte pas dans le calcul des valeurs. Il sera repris les valeurs à fin 2019 auxquelles se substitueront au fur et à mesure les résultats des courses 2021.

7.1 Code sportif :

Tout licencié et tous ses accompagnateurs s'engagent à respecter les règles sanitaires imposées par les autorités compétentes et les clubs que ce soit en course, en entraînement ou en simple visite.

Sortie Bruno JASMIN à 19h50

Sortie Patrick THIOUX à 19h55

Nombre de votants : 17

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Proposition acceptée

Ouverture des courses de Ligues les jours de Championnat de France :

Suite aux différentes demandes de la part des présidents de ligues, le Comité Directeur a décidé d'amender ce sujet.

Le jour d'un Championnat de France :

- **Les courses de zone/ligue dans la même discipline sont interdites en Tout Terrain 1/8^{ème} Thermique.**
- **Les courses de zone/ligue dans la même discipline sont autorisées en Tout Terrain 1/8^{ème} Electrique.**
- **Dans les autres disciplines, les courses de zone/ligue sont autorisées si elles ne sont pas dans un rayon de 100 km à vol d'oiseau du club organisateur du Championnat de France dans la même discipline et sous réserve de l'approbation du président de Ligue.**

Le jour d'une coupe nationale, il est interdit d'organiser un autre championnat dans la même discipline.

Vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1 Proposition acceptée

9. INFORMATIONS DIVERSES

La manche CF3 en Piste 1/10^{ème} th pourrait avoir lieu les 15 et 16 Mai au RSMA Aulnay Sous-Bois. Attention GP EFRA à Ruchphen à la même date. Une demande de dérogation a été faite hier par José ROSAS auprès du président de l'EFRA.

Philippe BERTRAND suggère aux ligues et aux clubs de nommer un référent « COVID ».

Maintien de la Formation « subventions » programmée les 16 et 17 janvier 2021, à voir avec les présidents de ligues lors de la réunion du 12 janvier.

Prochaine réunion le 21/01/2021 à 18H15.

Fin du Comité Directeur à 21h25.

Philippe BERTRAND

Président

Alain GALLET

Secrétaire Général

